

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

COMMUNIQUE N°

D/13-369

/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU

24 OCT 2022

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n°046/D13-271/AONO/MINSANTE/CIPM/2022, relatif à la fourniture des équipements de maternité et de néonatalogie dans les Formations Sanitaires de 4^e et 5^e catégories en procédure d'urgence

Financement : BF 2022

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par **Décision N°** 256 /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU 20 OCT 2022

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé aux montant et délai ci-après :

Objet	Soumissionnaire	Montant TTC en FC FA	Délai d'exécution	observations
Fourniture des équipements et matériels de maternité et de néonatalogie dans les formations sanitaires de 4 ^e et 5 ^e catégories	FARICH MED SARL Tel: 693 431 195	247 925 000	60 jours	Proposé attributaire
	ZARIF SARL Tel: 655.14 71 87	193 750 000	60 jours	Eliminé pour défaut d'agrément de distribution du matériel médical et consommable délivré par le MINSANTE
	MEDICAL SPACE Tel: 676 879 732	234 558 787 avec rabais de 5%	60 jours	Eliminé pour absence du certificat de bonnes pratiques de distribution en cours de validité signée par le MINSANTE
	LE MONTAGNARD DFL Tel: 677 84 5810	227 546 888	60 jours	Eliminé pour défaut d'agrément de distribution du matériel médical et consommable délivré par le MINSANTE et du certificat de bonnes pratiques de distribution en cours de validité signée par le MINSANTE, il a présenté une demande d'agrément au MINSANTE en date du 14/09/2022.

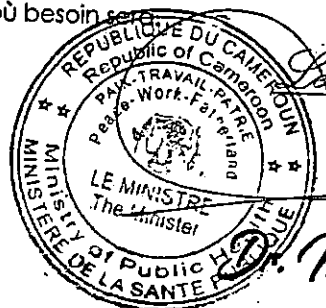
Le mandataire de ladite entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement de marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM/MINSANTE;
- CFC/MINSANTE;
- DRFP/SDBF/SMP;
- CHRONO/ARCHIVES



Le Ministre

Mananda Malachie